

Communiqué de Presse

Philippe Kaltenbach

Sénateur des Hauts-de-Seine

Président du groupe d'amitié France - Arménie

Pénalisation de la négation du génocide arménien

Philippe Kaltenbach se félicite de l'annonce d'une prochaine loi

Philippe Kaltenbach, sénateur des Hauts-de-Seine et Président du groupe d'amitié France – Arménie, revient sur l'annonce ce jour, par le site LeMonde.fr, de la présentation prochaine par le Gouvernement d'un projet de loi visant à pénaliser la négation du génocide arménien.

Philippe Kaltenbach déclare : *« Je me félicite de cette annonce. L'adoption de dispositions pénales visant à sanctionner le négationnisme du génocide arménien, toujours très virulent, serait l'aboutissement d'un processus initié par les socialistes il y a plus de dix ans avec la reconnaissance officielle par la France du génocide de 1915. »*

Le Sénateur des Hauts-de-Seine ajoute : *« Le 24 avril 2015, nous commémorerons un douloureux anniversaire, celui du centenaire du début du génocide. Cent ans après, il est important que tous les descendants des victimes, que la France a accueillies en très grand nombre, puissent sereinement honorer leurs mémoires sans être exposés aux torrents de boue négationniste. Il s'agit là d'un engagement pris par François Hollande le 24 avril 2012. La République doit protéger tous ses enfants et ne saurait tolérer que l'on foule aux pieds ses valeurs de respect et de tolérance. »*

Le Président du groupe d'amitié France-Arménie conclut : *« Je demeure convaincu que nous saurons satisfaire cet objectif en dépit du nouvel arrêt rendu ce jour par la Cour Européenne des Droits de l'Homme qui a conduit à la condamnation de la Suisse pour avoir sanctionné les propos négationnistes du Président du Parti des Travailleurs de Turquie. La CEDH s'est appuyée sur les conclusions rendues par le Conseil Constitutionnel en 2012 qui avait déjà conduit à la censure d'une première loi visant à la pénalisation du négationnisme du génocide arménien. Le Gouvernement, en lien avec la représentation nationale, va trouver le bon véhicule législatif permettant de mettre un terme à ces odieux agissements. »*

Le 17 décembre 2013

Contact presse : Pierre Mareau / Alicia Botti (06.46.35.15.91 / 06.20.63.01.75 / 01.42.34.27.84)